CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E185589** **VALABLE JUSQU'AU** **15/04/2025**

ÉDITÉ LE 22/04/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/06/2020

Raison sociale : METINAL

Forme juridique : SCOP
DEPUIS LE 22/06/2020

Capital : 29 600

ZONE INDUSTRIELLE DE VALDONNE
RD46A
13124 PEYPIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MARSEILLE

Siret : 884 871 294 00028

Téléphone : 04 88 39 58 91 **Fax :**

Portable : 06 25 70 73 78

Code NACE : 2511Z

Responsabilité légale :
LOISEAU LOIC MANDATAIRE / STOCARD SANDRINE, SUZANNE, ELISABETH MANDATAIRE

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000020707599404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000020707599404

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

E-mail : sandrine.stocard@scop-metinal.com

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 557 443 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4411	Serrurerie-métallerie (Technicité courante)	6	16/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE MARSEILLE
IMMEUBLE LE PRADO FARGES
2 BIS RUE FARGES
13008 MARSEILLE

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.